CHAMPIONNAT ATLANTIQUE ILCA FRANCE 2026

Manche n° 4

Finale Atlantique ILCA 2026

Les 14 et 15 novembre 2026

Sport Nautique de l'Ouest

Instructions de course

Grade 5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 Le règlement du classement national des coureurs ILCA FRANCE et le règlement du championnat Atlantique ILCA FRANCE.

1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69."

1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

1.7 L'annexe P et l'annexe T.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le club house

2.2 L'avis de course est mis en ligne à l'adresse suivante : https://www.snonantes.fr/event-details/finale-atlantique-ilca-1

2.3 Lien JURY Decisions pour le jury

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée en ligne au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face à la terrasse du club sur le bord de l'Erdre.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5 PROGRAMME DES COURSES

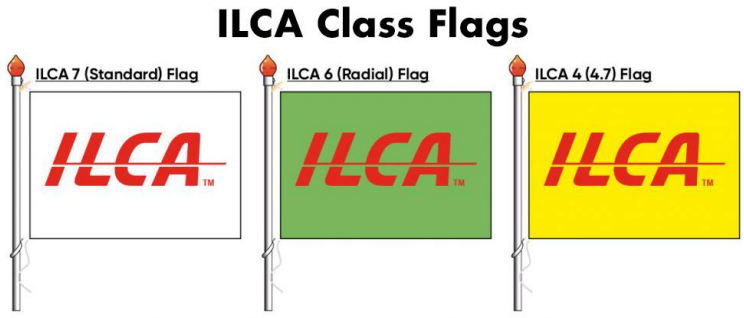
5.1 Dates des courses et heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour :

Date	Classe	Heure	Evénement
Samedi 14 novembre	ILCA 7 ILCA 6 ILCA 4	12h30	Briefing organisation Au club house
		13hr15	Briefing coureur Au club house
		14h30	1er signal d'avertissement
Dimanche 15 novembre		9hr30	Briefing coureur Au club house
		10hr00	1er signal d'avertissement
		15hr30	Heure limite dernier signal d'avertissement

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore trois minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après ***15h30***

6 PAVILLONS DE CLASSE



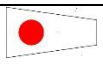
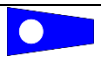
7 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

8 LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont les suivants :

Signal	Parcours
	Parcours trapèze extérieur
	Parcours trapèze intérieur

9 MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouée cylindrique blanche USHIP ou Jaune	2 Bateaux comités avec un drapeau bleu

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'existe pas de zones naturelles considérées comme des obstacles sur le parcours

11 LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le coté parcours de la marque de départ. Un bateau viseur non mouillé peut se positionner au niveau de la marque de départ.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 50m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre 2 bateaux arborant un pavillon bleu.

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.

14.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R)

15 TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
ILCA 7	35 minutes	60 minutes
ILCA 6		
ILCA 4		

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées dans le temps limite

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés en ligne sur jury décision au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle à l'étage du bâtiment accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne. Toutefois, avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés en ligne pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée en ligne.

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée en ligne.

Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de ***trois*** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand ***trois*** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaises.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]

18.2 Conformément au règlement ILCA FRANCE ; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.

18.3 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel, cela modifié la règle 40.

19 REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux pourront être amenés à porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées lors d'un avenant.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]*

22.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel sur l'eau. Tous les bateaux d'entraineurs, d'accompagnateurs doivent être équipés d'un coupe circuit du moteur. Ce coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.

22.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23 COMMUNICATION RADIO *[DP]*

23.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

24 PRIX

24.1 Des prix seront distribués :

- aux 3 premiers des séries ILCA 7, 6 et 4.7
- à la 1ère féminine en ILCA 6 et à la 1ère féminine en ILCA 4
- au 1er master en ILCA 7 et au 1er master en ILCA 6.

25 DECISION DE COURIR

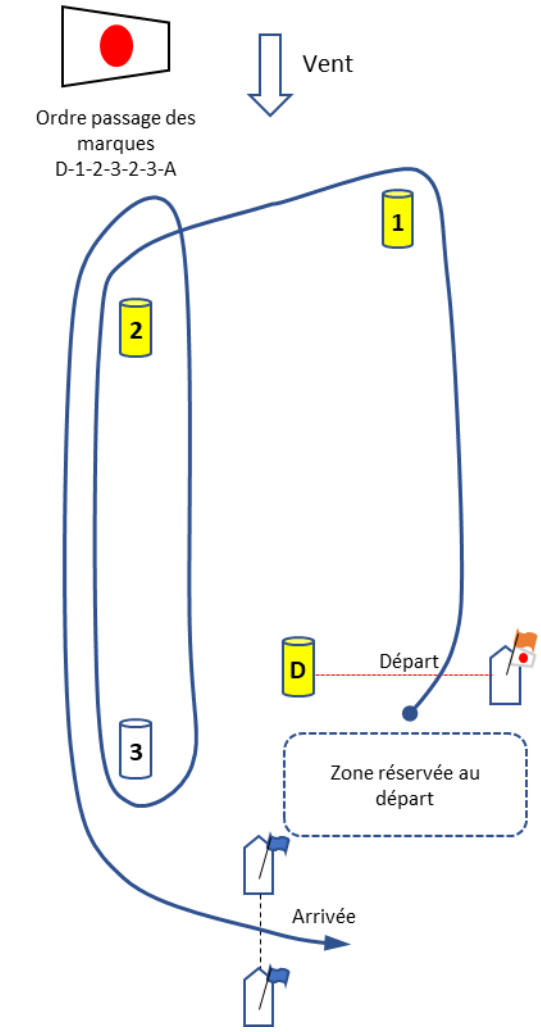
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

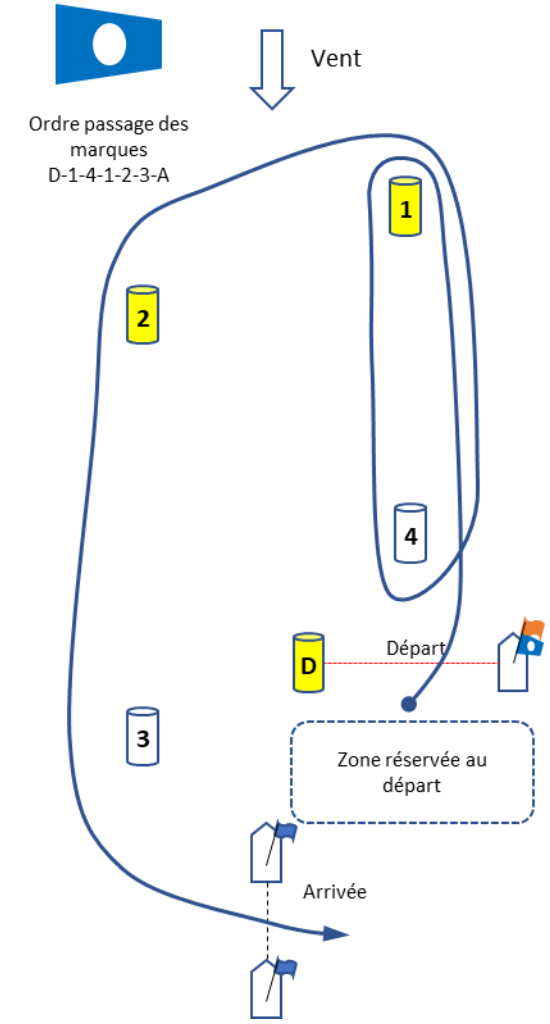
Président du comité de course	: Nicolas	MONSTERLEET
Président du jury	: Carole	JAOUEN
Jeune arbitre	: Clément	MARE
Jury	: Brieuc	HUON
Commissaire aux résultats	: Nicole	PINCEMY
	: Aymeric	MEUNIER

ANNEXE PARCOURS

Flamme 1: Extérieur



Flamme 2: Intérieur



ANNEXE ZONES DE COURSE

